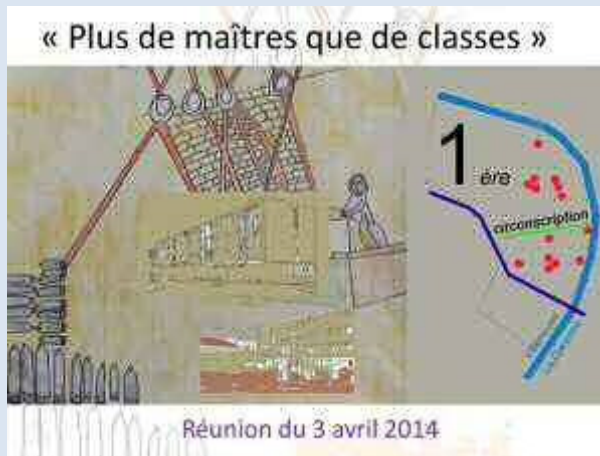


« Plus de Maîtres que de classes » - Réunion de régulation



Réunion de circonscription réunissant l'ensemble des enseignants des deux écoles.

PowerPoint



1. Le retour du questionnaire adressé individuellement aux enseignants (synthèse des réponses)
2. Apports
3. Présentation du cahier des charges 2014/2015

1^{ère} Circonscription – Tableau de bord - PdMqdC - 2014


Le cahier des charges 2014/2015

La fiche action « école » 2014/2015



académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
ÉDUCATION
NATIONALE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dispositif « Plus de maîtres que de classes »

CAHIER DES CHARGES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

La mise en place de ce dispositif est une dimension importante de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République.

Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire dans le secteur de l'éducation prioritaire ou les écoles repérées comme ayant des besoins similaires. Dans le département des Hauts-de-Seine, 13 écoles ont mis en place ce dispositif à la rentrée scolaire 2013.

Les principes

La circulaire n°2012-201 du 18-12-2012 fixe les grands principes du dispositif.

L'objectif de l'équipe d'enseignants est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire en primaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques en priorité au sein de la classe, ou d'y remédier si elle n'a pas pu être évitée.

L'action est prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et la méthodologie du travail scolaire. Elle doit permettre d'éviter les ruptures entre les cycles en particulier de la maternelle à l'élémentaire et de l'élémentaire au collège.

Le projet

Le projet du dispositif s'inscrit dans le projet d'école et vise à développer des démarches concertées pour améliorer significativement les résultats des élèves. Ce projet est rédigé par l'équipe enseignante et coordonné par le directeur de l'école.

Il est validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Il fait l'objet d'une présentation en conseil d'école.

Les modalités d'intervention du maître supplémentaire ainsi que les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires à la bonne coordination de ses actions avec l'ensemble des enseignants de l'école sont prévues dans le projet.

Le maître supplémentaire

Il s'agit prioritairement d'un maître volontaire et chevronné dont les compétences sont reconnues par l'institution scolaire. L'organisation du service de cet enseignant, sur la base d'une obligation réglementaire identique à celle des autres enseignants de l'école, découle du projet. Elle doit garder une souplesse suffisante pour pouvoir être adaptée, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves.

Les interventions du maître supplémentaire

L'enseignant supplémentaire fait le lien entre tous les enseignants de l'école sous la responsabilité du directeur d'école. Il n'est pas dédié à un groupe d'élèves ou une difficulté en particulier. Ses actions

Projet d'école 2014-2015 – Ecole Circonscription PIRE – fiche action « plus de maîtres que de classes »

Ecole : Élémentaire X
Pilotage : IEN de circonscription
Nom du coordinateur de l'action : directrice de l'école
Fiche Action N° X : « Plus de Maîtres que de Classes »
Domaine concerné par l'action : maîtrise des langages
Palier du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : 1
Niveaux de mise en œuvre de l'action : classes, interclasses, cycles, école, ateliers et projets départementaux
Année de mise en œuvre de l'action : septembre 2014 - juillet 2015
Objectifs visés par l'action : <ul style="list-style-type: none">- participer aux différentes étapes nécessaires à l'acquisition de la lecture- augmenter le temps d'activité cognitive des élèves (séance en groupes homogènes d'élèves)- accompagner au mieux chaque élève dans son temps d'apprentissage
Indicateurs qui ont motivé le choix : identification des freins à l'acquisition des compétences attendues validation des compétences du palier 1 du socle commun
Inscription de l'action dans le cadre de l'Éducation prioritaire : affectation d'un enseignant « plus de maîtres que de classes ». Elle nécessite un projet d'apprentissage commun d'équipe ou d'école (exemple : Programme lecture)
Choix pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">- principalement les élèves de CP et de CE1, selon les modalités du co-enseignement- le champ d'intervention peut être ouvert au cycle 3 sur quelques créneaux de l'après-midi si les interventions répondent à l'un des trois objectifs et plus particulièrement si elles permettent de valoriser une action dans le cadre de la citoyenneté, de la liaison CM2/6ème, ou de l'engagement dans un projet départemental, ou bien pour renforcer les compétences relatives à la compréhension de lecture et à la fluence en lecture
Organisation : un emploi du temps par période validé par l'IEN en réunion de pilotage
Mises en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- dans la classe- dans un local spécifique
Moyens : « budget maître » et coopérative générale à la hauteur d'1/2 classe
L'enseignant(e) participe également aux activités pédagogiques complémentaires. L'enseignant(e) est dispensé(e) des temps de surveillance des récréations proposition de l'IEN.
Besoins en formation et en accompagnement : <ul style="list-style-type: none">- participation au plan de formation départemental- prise en compte dans les animations pédagogiques de circonscription- suivi par l'équipe de circonscription- réunions de pilotage conduites par l'IEN de circonscription
Evaluation : <ul style="list-style-type: none">- les résultats aux évaluations- les nombres de PIRE et PIRE passés/éfas- validation des compétences du palier 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture- valorisation d'une action spécifique
Communication avec les familles : <ul style="list-style-type: none">- présentation lors de la réunion d'accueil des futurs parents d'élèves de CP- présentation lors des réunions de rentrée pour les classes concernées- conseil d'école : présentation du dispositif et des bilans d'étape- participation de l'enseignant(e) à la rédaction et à la remise des livrets d'évaluation pour quelques élèves en fonction des besoins

1^{ère} circonscription de l'éducation nationale - Vallée de la Seine
Inspection académique des Hauts de Seine - Académie de Versailles
Adm : 0222530@ac-versailles.fr Tél : 01 47 51 44 89

3/7